



Fait à Strasbourg, le 19 avril 2012

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n°60

Projet de renouvellement du plan de gestion 2012-2016 de la réserve naturelle nationale de la forêt d'Offendorf (Bas-Rhin)

Réunion du 15 mars 2012, point 5

Problématique

Située le long du Rhin, au nord de Strasbourg, la réserve naturelle nationale de la forêt d'Offendorf préserve 60 ha de forêt alluviale rhénane, au sein du massif forestier d'Offendorf d'une superficie de l'ordre de 450 ha.

La gestion de cette réserve naturelle, créée en 1989, a été confiée par l'État au Conservatoire des Sites Alsaciens.

La gestion de ces espaces se fonde sur la mise en œuvre des orientations définies dans le plan de gestion. Ce document vise à répondre aux enjeux fondamentaux qui ont prévalu à leur création. Sur la base d'un diagnostic du patrimoine naturel et de son état de conservation, le plan de gestion propose un ensemble d'opérations qui concrétisent les objectifs à long terme et les objectifs du plan de gestion en réponse aux enjeux de préservation du patrimoine naturel, à sa valorisation, et à l'amélioration des connaissances relatives à ce patrimoine naturel.

Il s'agit, en Alsace, du second plan de gestion dont le renouvellement s'est notamment appuyé sur l'analyse et l'évaluation du précédent plan de gestion, menées selon une méthodologie validée par le CSRPN en 2007.

Les enjeux et les objectifs fondamentaux demeurent identiques à ceux du précédent plan de gestion. Leur déclinaison concrète a tenu compte des remarques formulées lors de leur évaluation.

Questions

Il est demandé au CSRPN :

- **de vérifier l'adéquation entre les choix de gestion proposés et les objectifs généraux et particuliers appliqués à cette réserve naturelle rhénane, compte tenu des contraintes existantes (surfaces réduites, conséquences de la**



transformation historique du régime du fleuve, environnement général) ;

- de vérifier si les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à atteindre les objectifs visés.

Avis

Compte tenu des préconisations ci-dessous, le CSRPN émet l'avis suivant :

- le CSRPN souligne que le plan de gestion est clairement présenté ;
- les choix de gestion proposés sont en adéquation avec les objectifs généraux et particuliers de la réserve naturelle, compte tenu de son contexte spécifique ;
- les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à atteindre les objectifs visés.

Préconisations

Améliorer la forme des deux plans de gestion

- Le CSRPN attire l'attention du gestionnaire sur l'importance de :
 - préciser quelques formulations d'opérations et quelques références bibliographiques ;
 - de distinguer, en les datant, les inventaires complets et les compléments d'inventaires de manière à ne pas compiler des données anciennes (dont la fiabilité et/ou l'actualité sont discutables) et des données récentes ;
 - compléter les opérations du plan de gestion par la mise en place d'inventaires pédologiques ;
 - de préciser la période sur laquelle porte l'évaluation du plan de gestion (1998-2007).

Jouer la synergie du réseau de réserves naturelles

- Le CSRPN engage les pouvoirs publics à mettre en œuvre des moyens permettant :
 - d'augmenter la cohérence régionale de la gestion des réserves naturelles, à savoir, de conduire une réflexion à l'échelle du réseau des réserves naturelles alsaciennes pour définir les critères d'évaluation des opérations des plans de gestion ;

et servir de laboratoire

- d'assurer le suivi du développement éventuel des moustiques exotiques.
Le CSRPN alerte sur le risque d'arrivée sur le territoire alsacien de plusieurs espèces de moustiques exotiques vecteurs de pathologies. Il pense que les réserves naturelles pourraient servir de sites d'étude privilégiés pour le suivi de ces espèces.

Il se propose d'apporter sa contribution à l'élaboration d'un protocole de suivi.